

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Commune :
Bastia

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document
d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau :

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie c-jointe, dressé
le par M Simonetti-Malaspina géomètre à BASTIA

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463

A Bastia , le

Section : E1
Qualité du plan : P3

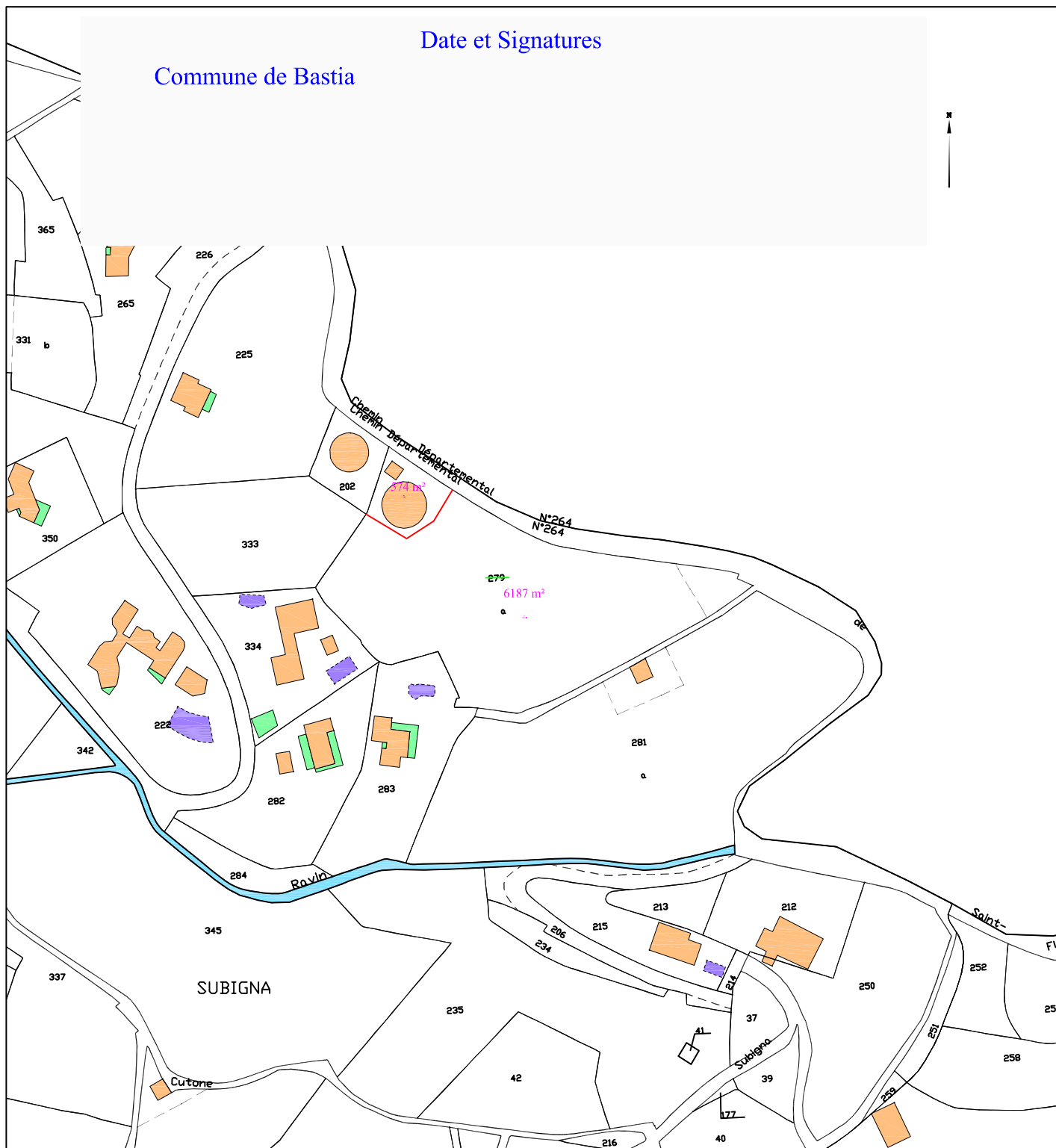
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01/01/2007
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M.
à : Bastia
Date :
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans el cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

Date et Signatures

Commune de Bastia



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 2 mai 2022

**Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse**

Pôle d'évaluation domaniale
Square Saint Victor CS 50110
20291 BASTIA CEDEX

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Julien Fantino
téléphone : 04 95 32 88 21
courriel : julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 8486995

Réf LIDO/OSE : 2022-99999-29218

Le directeur départemental des Finances
publiques

à

Monsieur le Maire de Bastia
1, avenue Pierre Giudicelli
20410 BASTIA CEDEX

RAPPORT D'ÉVALUATION AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelle de terrains E 279
Adresse du bien :	Lieu dit Subigna - BASTIA
Département :	Haute-Corse
Valeur vénale :	80 €/ m ² soit pour une surface de 6 187 m ² 500 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Bastia

affaire suivie par : Josefa NEGRONI

2 - DATE

de consultation : 14/04/2022

de réception : 14/04/2022

de visite : pas de visite effectuée

de dossier en état : 02/05/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession par avis d'appel à la concurrence de la parcelle E 279 d'une superficie de 6 187 m².

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : E 279.

Parcelles non bâties.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Bien évalué libre de toute occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Parcelle en zone UCc.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

29/04/2022

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La méthode retenue est celle de la comparaison.

La valeur vénale est fixée à 80 € /m² soit pour les 6 187 m² une valeur totale de 494 960 € arrondie à 500 000 €.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

La responsable de la division des Missions
Domaniales

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Geneviève Santelli', written over a horizontal line.

Geneviève SANTELLI

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

